



**DEMANDE D'AUTORISATION**  
**ACCÈS AU COEUR DE PARC NATIONAL**  
**« COURSES D'ARÊTES »**

Dans le cœur du parc national de La Réunion, l'accès des personnes pour la réalisation de courses d'arêtes sur le massif du Piton des Neiges est soumis à autorisation préalable et expresse du Directeur du Parc national de La Réunion.

Les courses d'arêtes se seront autorisées que sur la période allant du **15 mai au 31 août** de chaque année, et uniquement sur l'itinéraire « **Piton des Neiges – Gros Morne** ».

Le dossier complet de la demande (comprenant le formulaire ci-dessous, ainsi que les pièces listées page 4) doit être envoyé **dans un délai minimum de 3 semaines avant la date prévue pour le début de l'activité envisagée**, sur la boîte mail : [autorisations@reunion-parcnational.fr](mailto:autorisations@reunion-parcnational.fr) ou à :

Parc national de La Réunion

Service d'Appui à l'Aménagement et au Développement Durable

258 rue de la République - 97431 La Plaine-des-Palmistes

Le Parc national émettra un accusé de réception après avoir vérifié la complétude de la demande.

Il est rappelé que conformément aux dispositions du Code de l'environnement, l'absence de réponse du directeur de l'établissement public au-delà du délai réglementaire de 4 mois vaut décision implicite de rejet.

Pour toutes questions liées à une demande d'autorisation, vous pouvez contacter le service d'Appui à l'Aménagement et au Développement Durable au : 02 62 90 11 35.

## **1. IDENTIFICATION DU PÉTITIONNAIRE**

*Le pétitionnaire est la personne responsable du groupe pendant la course d'arêtes.*

NOM et prénom :

Le pétitionnaire est titulaire d'un diplôme d'État de guide de haute montagne :  Oui  Non

Raison sociale (le cas échéant) :

Adresse postale :

Adresse électronique :

Coordonnées téléphoniques :

## **2. PRÉSENTATION DU PROJET**

### ***Dates prévues pour la course d'arêtes***

Date de début :  Date de fin :

Horaires prévisionnelles :

- Autorisation unique  
 Autorisation annuelle (**uniquement possible pour les courses encadrées par un guide de haute montagne**)

**Nombres de personnes maximum :**

*Rappel : les groupes ne doivent pas dépasser 6 personnes*

**Objectifs et programme des opérations projetées** (sens de l'itinéraire, point de départ et d'arrivée, parcours, briefing de départ, etc) :

### **3. MODALITES D'ORGANISATION DU PROJET**

#### ***Matériel amené sur site***

Listing et quantité du matériel amené sur site (description et justification) :

Utilisation d'un éclairage artificiel (lampes, spots, bâtons lumineux) :  Oui  Non

Si oui, précisez pourquoi :

Si oui, précisez les horaires et la durée prévues pour l'utilisation de l'éclairage :

#### ***Aménagements envisagés :***

Des équipements ou installations (même temporaires) sont ils prévus :  Oui  Non

Si oui, lesquels :

#### ***Biosécurité***

Présentez les mesures (méthodologies ou organisations) mises en place pour limiter au maximum le risque d'introduction et de dissémination des espèces invasives au sein des milieux naturels (exemple : enlever la terre de ses chaussures ; nettoyage du matériel au préalable, etc).

*Aide : vous pouvez vous référer au Guide de sensibilisation aux mesures de biosécurité dans le milieu naturel (pages 14 à 19).*

**Risque incendie**

Usage d'un groupe électrogène :  Oui  Non

Usage éventuel du feu :  Oui  Non

- Réchaud portatif autonome
- Feu de bois sur aménagements permanents maçonnés non mobiles
- Autre :

Dispositif envisagé par le pétitionnaire pour la prévention et la défense incendie :

**Bivouac**

Le projet nécessite l'organisation d'un bivouac :  Oui  Non

Si oui, précisez : Nombre de tentes :

Nombre de personnes :

Emplacement pour l'installation du bivouac

Dates, horaires et durée du campement ou du bivouac

**Drone et prises de vue**

Un drone sera utilisé :  Oui  Non

Des prises de vue seront réalisées :  Oui  Non

**Liste des pièces à joindre au formulaire pour le dossier soit réputé complet**

Un plan de situation lisible permettant de connaître le parcours empruntés et le cas échéant les lieux pour passer la ou les nuits sur un fond de carte IGN au 1/10 000 ou 1/25 000

Je certifie la véracité des informations transmises dans le dossier et reconnais avoir pris connaissance de la réglementation spécifique au cœur du Parc national de La Réunion,

Fait à , le

Signature du pétitionnaire :